

Avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos des règlements VL-2021-779, VL-2021-780, VL-2021-781 et VL-2021-782 en remplacement de l'assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 4 mai 2021, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté les projets de règlement décrits ci-après :

- *Projet de Règlement VL-2021-779 modifiant le Règlement de zonage 2001-Z-439, afin d'apporter des correctifs à certaines normes applicables à l'aménagement d'une aire de stationnement hors rue ainsi qu'à un bâtiment résidentiel.*

Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

- *Projet de Règlement VL-2021-780 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'apporter des correctifs à certaines normes applicables à l'aménagement d'un espace de stationnement hors rue, ainsi qu'à un bâtiment résidentiel.*

Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

- *Projet de Règlement VL-2021-781 modifiant le Règlement de zonage 2001-Z-439, afin d'y insérer un chapitre sur les usages conditionnels.*

Les dispositions de l'article 2 sont susceptibles d'approbation référendaire.

- *Projet de Règlement VL-2021-782 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'y insérer un chapitre sur les usages conditionnels.*

Les dispositions de l'article 2 sont susceptibles d'approbation référendaire.

Les zones concernées par ces projets de règlement sont décrites dans les documents joints au présent avis. Pour plus d'information, veuillez soit communiquer avec la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme en composant le 311 ou consulter le plan disponible au lien suivant : <https://geomatique.longueuil.quebec/AmenagementUrbanisme>.

2. Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, toute procédure relative aux présents règlements qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une procédure écrite.

Conséquemment, un document explicatif des projets de règlement sera disponible sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : longueuil.quebec/fr/evenements à compter du 13 mai 2021 en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 13 au 29 mai 2021, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : greffe.vl@longueuil.quebec en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements ou en communiquant à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 12 mai 2021.

Marie-Claude Bérubé

Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil